

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du **25 juin 2012**

Délibération n° 2012-3094

commission principale : **proximité et environnement**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : **Ecully**

objet : Installations d'assainissement non collectif - Approbation d'une convention de suivi in situ entre la Communauté urbaine de Lyon, le Département du Rhône, le Centre national du machinisme agricole, du génie rural, des eaux et forêts (CEMAGREF) et M. et Mme Dunoyer, propriétaires de l'installation

service : Direction de l'eau

Rapporteur : Monsieur Millet

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 15 juin 2012

Secrétaire élu : Madame Emeline Baume

Compte-rendu affiché le : mercredi 27 juin 2012

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Da Passano, Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Kimelfeld, Crimier, Philip, Abadie, Arrue, Mme David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Albrand, Appell, Ariagno, Mme Bab-Hamed, M. Balme, Mme Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B., Mme Bocquet, M. Bolliet, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Mme Cardona, MM. Chabert, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Flaconnèche, Fleury, Fournel, Galliano, Genin, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Havard, Huguet, Imbert, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Lyonnet, Martinez, Millet, Morales, Muet, Nissanian, Ollivier, Mme Perrin-Gilbert, MM. Petit, Pili, Pillon, Plazzi, Quiniou, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touleron, Touraine, Uhlrich, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent.

Absents excusés : M. Reppelin (pouvoir à M. Abadie), Mmes Domenech Diana (pouvoir à M. Claisse), Vullien (pouvoir à M. Bousson), Pédrini (pouvoir à M. Llung), Besson (pouvoir à M. Touleron), M. Charles (pouvoir à M. Buna), Mme Peytavin, M. Augoyard (pouvoir à M. Geourjon), Mme Bailly-Maitre (pouvoir à M. Plazzi), MM. Coulon (pouvoir à M. Deschamps), Ferraro (pouvoir à Mme Dubos), Forissier (pouvoir à M. Buffet), Gentilini (pouvoir à M. Terrot), Mmes Hamdiken-Ledesert (pouvoir à M. Goux), Laval (pouvoir à M. Barret), Palleja, Pesson (pouvoir à M. Lebuhotel), M. Serres (pouvoir à M. Roche), Mme Vallaud-Belkacem (pouvoir à M. Muet), M. Vergiat (pouvoir à M. Grivel), Mme Yérmian (pouvoir à M. Barthélémy).

Absents non excusés : MM. Giordano, Réale, Turcas, Vaté, Vurpas.

Séance publique du 25 juin 2012**Délibération n° 2012-3094**

commission principale : proximité et environnement

commune (s) : Ecully

objet : **Installations d'assainissement non collectif - Approbation d'une convention de suivi in situ entre la Communauté urbaine de Lyon, le Département du Rhône, le Centre national du machinisme agricole, du génie rural, des eaux et forêts (CEMAGREF) et M. et Mme Dunoyer, propriétaires de l'installation**

service : Direction de l'eau

Le Conseil,

Vu le rapport du 6 juin 2012, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Département du Rhône effectue, sur l'ensemble de son territoire, une étude de suivi des installations d'assainissement non collectif, en conditions réelles, pour améliorer la connaissance de leur fonctionnement et évaluer leur pérennité. Cette étude est menée en collaboration avec le Centre national du machinisme agricole, du génie rural, des eaux et forêts (CEMAGREF), établissement public à caractère scientifique et technologique, et le service public d'assainissement non collectif (SPANC) de la Communauté urbaine de Lyon. En parallèle, le CEMAGREF élabore un programme de recherche complémentaire, porté par le Département, dont les objectifs consistent à élaborer un protocole simple de suivi des filières et à rédiger un guide de comparaison des installations d'assainissement non collectif.

La réalisation de cette étude et du programme de recherche nécessite l'accès à un parc d'installations. A ce titre, l'installation d'assainissement non collectif située sur la parcelle propriété de monsieur et madame Dunoyer, située 22, chemin de Villeneuve à Ecully, a été sélectionnée par les parties à la convention.

La présente convention a pour objet de définir les conditions d'accès à la propriété de monsieur et madame Dunoyer et à leur installation d'assainissement non collectif, ainsi que les modalités de réalisation du suivi in situ de cette installation. Le SPANC effectuera des prélèvements d'eau nécessaires à la réalisation de l'étude de suivi et du programme de recherche.

Cette convention est conclue pour une durée de 3 ans. L'ensemble de l'étude est financièrement pris en charge par le Département et le CEMAGREF et ne donne lieu à aucune participation financière de la Communauté urbaine.

Enfin, le SPANC de la Communauté urbaine pourra, à sa demande, être destinataire des documents issus de l'exploitation des résultats obtenus lors de cette étude de suivi ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission proximité et environnement ;

DELIBERE

1° - Approuve la convention de suivi *in situ* d'une installation d'assainissement non collectif à passer entre la Communauté urbaine de Lyon, le Département du Rhône, le Centre national du machinisme agricole, du génie rural, des eaux et forêts (CEMAGREF) et monsieur et madame Dunoyer, propriétaires de l'installation.

2° - Autorise monsieur le Président à signer ladite convention.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 27 juin 2012.